



Le 22 Janvier 2016,

IN **F O** S

RIFSEPP

HALTE A LA DÉSINFORMATION

**A
D
M
-
N
-
S
T
R
A
T
-
F
S**

Nous sommes en période pré-protocolaire, c'est-à-dire que l'on va entrer en négociations avec l'administration pour obtenir des avancées statutaires, sociales et indemnitaires pour tous les personnels. Mais, à lire la propagande de certaines organisations syndicales, on pourrait se croire en période électorale : « Je suis le meilleur, le plus efficace, etc. ».

La CGT prétend se battre et défendre les personnels administratifs, affirmant haut et fort être **seule** à ne pas les « oublier ». **MENSONGE**

C'est un mensonge et un leurre que de faire croire aux agents que l'on peut abroger la Loi concernant le RIFSEPP, dès lors qu'elle a été mise en place dès 2014 pour les adjoints administratifs du ministère de la Défense, et que cette procédure va s'étendre aux autres Ministères.

Chaque syndicat assume ses responsabilités. Force Ouvrière n'a pas pour habitude de berner les agents et reste fidèle à ses principes de base.

Transparence totale et réalité du terrain.



En d'autres termes :

PAS DE BLA-BLA => DES RÉSULTATS

Et malgré les affirmations de certaines O.S., **FO, à la Fonction Publique et à la DGAC, a rejeté le RIFSEPP dès le premier jour**, se battant bec et ongles contre cette mesure injuste.

Pour mémoire, cet été, FO a déposé un préavis de grève pour obtenir l'exclusion pour l'ensemble des personnels de la DGAC (possibilité prévue par la loi). Lors de la réunion de conciliation FO a obtenu :

- La création d'une prime satellite (ce qui était loin d'être gagné) autorisant une marge de manœuvre des plafonds indemnitaires, pour que les personnels ne subissent pas de perte de salaire dans la mise en place du RIFSEPP, et puissent avoir, lors de futurs protocoles, des avancées indemnitaires. (Là aussi, rien n'était gagné !!!).
- La demande par le Ministère de l'exclusion du RIFSEPP pour les personnels techniques (2^{ème} vague avec possibilité d'exclusion).

Pourquoi la CGT, qui prône l'unité syndicale, ne s'est pas associée à cette démarche ce qui aurait permis de donner plus de poids à cette demande ?

Pour eux, l'unité syndicale qu'ils regrettent passe par un alignement de l'ensemble des syndicats sur leurs orientations et sur une communication vers les personnels où ils s'affirment les seuls défenseurs de la DGAC et de ses personnels.

Si le prochain protocole permet une augmentation indemnitaire pour les personnels administratifs au-delà des plafonds de la fonction publique, ce sera grâce à cette démarche de Force Ouvrière qu'on le devra.

